

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS MODIFIANT ET PROROGÉANT POUR TROIS MOIS L'ACCORD CONCERNANT LES ARRANGEMENTS RELATIFS À L'UTILISATION PAR LES ÉTATS-UNIS D'INSTALLATIONS À L'AÉROPORT DE GOOSE BAY

I

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada

(Traduction)

Ottawa, le 28 juin 1976

N° 137

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord entre les gouvernements du Canada et des États-Unis concernant les arrangements relatifs à l'utilisation par les États-Unis d'installations à l'aéroport de Goose Bay, à Terre-Neuve, conclu par un échange de Notes en date du 29 juin 1973⁽¹⁾, de même qu'à la conclusion à laquelle sont arrivés les représentants des deux gouvernements, à savoir qu'il serait dans l'intérêt des deux pays de proroger cet Accord pour une période de trois mois, après son expiration le 30 juin 1976.

J'ai donc l'honneur de proposer que l'Accord du 29 juin 1973 soit prorogé pour une période de trois mois, soit du 1^{er} juin 1976 au 30 septembre 1976, à la condition que le paragraphe 4 (Financement) de l'Annexe à la Note n° 124 du 29 juin 1973 de l'Ambassadeur Schmidt soit annulé et remplacé par les dispositions suivantes:

«4. FINANCEMENT

- a) En principe, les frais subis par le Canada relativement aux divers services (y compris les services d'utilité publique) fournis aux États-Unis sont à la charge des États-Unis, conformément aux modalités et aux dispositions contenues dans les arrangements ou ententes régissant leur application et conclues en vertu du paragraphe 8 de la présente Annexe.
- b) Toute mesure devant être prise en vertu du présent Accord est subordonnée à l'existence de crédits prévus à cette fin.»

Si le Gouvernement du Canada juge acceptables les dispositions qui précèdent, je propose que cette Note et votre réponse constituent un Accord à ce sujet entre les deux gouvernements, Accord qui entrera en vigueur le 1^{er} juin 1976 et le demeurera jusqu'au 30 septembre 1976.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

THOMAS O. ENDERS

L'honorable Allan J. MacEachen, C.P.
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Ottawa.

⁽¹⁾Recueil des traités 1973 No. 27